

A l'attention des Maires de la 5<sup>ème</sup>  
circonscription de Meurthe-et-Moselle

*Toul, le 18 novembre 2024*

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

A l'occasion du Congrès des Maires, je tenais à vous écrire alors que l'Assemblée nationale a discuté ces dernières semaines du projet de loi de finances (PLF) et du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025. Ces textes budgétaires, élaborés dans l'urgence par le gouvernement de Michel Barnier et s'inscrivant dans un contexte financier très dégradé en raison des choix opérés par les gouvernements précédents, se caractérisent par des coupes massives au détriment de nos services publics et notamment de nos services publics locaux.

Le PLF 2025 représente ainsi la plus grande offensive contre les moyens des collectivités territoriales de ces quatre décennies de décentralisation.

Ce ne sont pas moins de 11 milliards d'euros d'économies qu'il entend réaliser, l'an prochain, au détriment du service public local. Ces économies pèseront tant sur le fonctionnement, avec le gel de la part transférée de la TVA par exemple, que sur l'investissement avec la diminution de 1,5 milliard d'euros du « fonds vert » et la réduction du taux du fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

Quelle que soit sa taille, aucune collectivité ne sera malheureusement épargnée.

De manière inédite, le PLF 2025 prévoit, en particulier, un prélèvement de 3 milliards d'euros sur les ressources des « grandes » collectivités, dont les régions et la quasi-totalité des départements. La nature de ce prélèvement, assimilable à une forme d'impôt, est une atteinte manifeste au principe constitutionnel d'autonomie financière de nos collectivités territoriales.

En plus de l'impact direct de ces mesures, les communes et en particulier les plus petites, subiront également un lourd impact indirect. En effet, le PLF 2025 contient également des coupes sur les moyens de l'ADEME, des Agences de l'eau ou du CEREMA, pour plus de 600 millions d'euros.

Ainsi, ce sont tous les financeurs publics des projets que vous portez dans vos communes qui risquent demain de manquer à l'appel.

Nous alertons également sur la suppression de dispositifs comme le fonds de soutien aux activités périscolaires, qui viendrait priver les communes de 40 millions d'euros pour l'accompagnement de nos enfants.

À quelques semaines du vote des premiers budgets communaux et intercommunaux, de telles mesures vont imposer des arbitrages qui ne pourront que dégrader le service public local, qui est le patrimoine de tous nos concitoyennes et concitoyens.

Avec mon groupe des députés Socialistes et apparentés nous avons combattu ces mesures d'économies. Lors des débats budgétaires à l'Assemblée nationale, nous avons ainsi obtenu la suppression de la réduction du taux du FCTVA, celle de la ponction de 3 milliards d'euros sur les grandes collectivités et la ponction de 130 millions d'euros sur les agences de l'eau.

Nous avons également fait adopter une enveloppe de 500 millions d'euros supplémentaires pour le fonds vert, afin de préserver l'investissement dans la transition écologique et de ne pas assécher la commande publique dont vivent tant de nos petites et moyennes entreprises.

Nous avons enfin obtenu l'indexation de la dotation globale de fonctionnement sur l'inflation et l'instauration d'une aide exceptionnelle de 60 millions d'euros pour les collectivités durement touchées par les inondations de la fin octobre.

Pour financer ces mesures, nous avons fait adopter plusieurs amendements créant des recettes nouvelles dans une logique de justice fiscale, avec par exemple la pérennisation de la contribution dite « exceptionnelle » sur nos concitoyens les plus aisés, l'instauration d'une taxe sur les super-dividendes ou encore l'augmentation de la taxe sur les transactions financières. Ces recettes nouvelles sont indispensables pour redonner des marges de manœuvre à l'État et aux collectivités territoriales, après des années de suppressions d'impôts, comme la taxe d'habitation, bénéficiant principalement aux plus aisés et aux grandes entreprises.

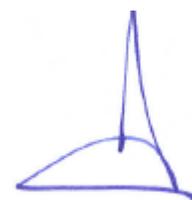
Malheureusement, en votant contre la première partie du PLF 2025 et en entraînant son rejet par l'Assemblée nationale le 12 novembre dernier, la majorité et le Rassemblement national ont fait tomber toutes ces avancées pour nos communes dans ce texte.

À cela, il faut ajouter que le PLFSS 2025, dont la discussion a été interrompue à l'Assemblée nationale sur décision du gouvernement, prévoit l'augmentation de quatre points de cotisation à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL). Cette décision unilatérale du gouvernement constitue une nouvelle attaque contre la fonction publique territoriale. Elle équivaut à une coupe supplémentaire de 1,3 milliard d'euros dans les budgets des collectivités.

La responsabilité de la préservation des moyens de nos collectivités territoriales revient donc au Sénat, où nos collègues poursuivront le combat que nous avons amorcé à l'Assemblée nationale.

Soyez assurés de mon engagement à poursuivre la mobilisation jusqu'à la fin de la navette parlementaire afin de garantir l'autonomie financière de nos collectivités au service de l'égalité d'accès aux services publics locaux de nos concitoyens et de l'investissement indispensable dans les grandes transitions économiques et écologiques qui sont la marque de notre territoire.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.



Dominique Potier

**N.B : Je profite de la présente pour vous annoncer que la cérémonie des vœux de la 5eme circonscription auront lieu le jeudi 9 janvier 2025 à 18h.**